



DELIBERATION N° 140/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 A 09h00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU BUDGET 2026-2027 POUR LE PROJET FSE+ "ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS" (PLIE)

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 29
Date de convocation : 21 Août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze septembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, 4 Esplanade de la Cité d'Affaires, sous la Présidence de Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Magali ROBO - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Louis-Mike CALUMEY

PROCURATIONS : Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – LECANTE Patrick donne procuration à Claude PLENET - LY Phong donne procuration à Daniel CASTOR – Anne-Michèle ROBINSON donne procuration à Serge SMOCK – Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU – Julner BELIZAIER – Claire CHINON – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Sandrine JACQUES - Seedna DELAR – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Corine SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia VICTOR

34 POUR	ADELSON Gilles – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT- BOULARD - Magali ROBO - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR- Jean-Philippe CHAMBRIER – Louis-Mike CALUMEY Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – LECANTE Patrick donne procuration à Claude PLENET - LY Phong donne procuration à Daniel CASTOR – Anne-Michèle ROBINSON donne procuration à Serge SMOCK – Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 93/2024/CACL du 13 juin 2024 approuvant la Stratégie Intercommunale de Cohésion Sociale (SICOS) pour la période 2024-2030 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale et Politique de la Ville » du mardi 2 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » en date du lundi 8 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 10 septembre 2025 ;

Vu le **Rapport** relatif à l'Approbation du budget 2026-2027 pour le projet FSE+ « Accompagnement personnalisé en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 30 ans » (PLIE) ;

Considérant que le PLIE s'inscrit dans l'axe 6 « insertion socio-économique des publics éloignés de l'emploi et soutien à la création d'entreprises » et l'orientation 1 « élaborer une stratégie intercommunale en matière d'emploi et d'insertion et mettre en place les outils territoriaux nécessaires à sa mise en œuvre » de la SICOS.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De donner acte au Président de son Rapport relatif à l'Approbation du budget 2026-2027 pour le projet FSE+ « Accompagnement personnalisé en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 30 ans » (PLIE).

ARTICLE 2

D'approuver le plan de financement au titre du FSE+ « Proposer une solution de formation et un accompagnement personnalisé visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 30 ans » :

	2026	2027	TOTAL 2 ANS
TOTAL DES DEPENSES AAP FSE	471 317,69 €	493 324,09 €	964 641,77 €
<i>dont coûts directs affectés à l'opération</i>	<i>372 714 €</i>	<i>394 721 €</i>	<i>767 435 €</i>
<i>dont dépenses de personnel</i>	<i>85 742 €</i>	<i>85 742 €</i>	<i>171 484 €</i>
<i>dont dépenses indirectes prises en charge dans le cadre du forfait (15% de la masse salariale)</i>	<i>12 861,31 €</i>	<i>12 861,31 €</i>	<i>25 722,62 €</i>
TOTAL DES RECETTES AAP FSE	471 317,69 €	493 324,09 €	964 641,77 €
Cofinancement - Fond social européen (85% des dépenses éligibles)	400 620,03 €	419 325,47 €	819 945,51 €
Cofinancement - CACL	70 697,65 €	73 998,61 €	144 696,27 €

ARTICLE 3

D'autoriser le Président, à procéder à toutes les inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 12 septembre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK